

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 21

Présents : 18

Exprimés : 18  
(dont 0 pouvoirs donnés)

Vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : mardi 1<sup>er</sup> septembre  
2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-  
Préfecture de Lodève le : .....

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

22 SEP. 2020

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.  
n° CA CIAS 20200907 03

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt le sept septembre

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 10 heures 30, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de Jean Luc REQUI, Président du C.I.A.S.

**Présents :**

membres élus : ALIBERT Damien, Élu de la commune de Lodève, BAISET Martine, Maire de la commune de La Vacquerie, BATACHE Carmen, Élue de la commune de Saint Etienne de Gourgas, BOUSQUET Pierre-Paul, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage , ENNADIFI Fatiha, Élue de la commune de Lodève, GALEOTE Monique Élue de la commune de Lodève, FRONTIN Claudine, Élue de la commune de Sorbs, PANIS Michel, Élu de la commune de Lodève

membres qualifiés : ALVERGNE Michel représentant l'A.G.E.S.P.A, AUDOUY Marie-Christine représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux, CABANES Nelly, représentant l'association LES FICELLES, CAUNES Jean Paul, représentant l'association l'OUSTALITE, DAUNIS Solange représentant l'UDAF, DELFORGE Clotilde représentant l'association ADAGES, LACAZE Lionel représentant l'association MJC, LEDERMAN THérèse représentant l'e CODEV Pays Coeur d'Hérault, MARTINEZ Marie-Line représentant l'association ACCORD

**Pouvoirs :**

membres élus :

membres qualifiés :

**Absents :**

membres élus : CANO Jésahel, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, LAATEB Claude, Élu de la commune de Lodève

membres qualifiés : ABRIC Charles de l'association APF

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S

Secrétaire de séance:

FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°3	Adoption du règlement intérieur
------------------	---------------------------------

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale et plus particulièrement l'article R123-19,

Vu le Décret n° 95-562 du 6 Mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

Après avoir entendu le rapport du Président, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur cette affaire et le cas échéant :

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur cette affaire et le cas échéant :

**Oui l'exposé de Monsieur Jean Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :**

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

et :

- adoptent le règlement intérieur qui défini les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration,
- chargent Monsieur le Président de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève.

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre.  
Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI



PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

22 SEP. 2020

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.